DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 septembre 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept septembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 septembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Jacques CHIRAC, ancien Président de la République.
Madame Géraldine BASTIEN arrive au cours de l'hommage de Monsieur le Maire à Monsieur Jacques CHIRAC.
Monsieur Jérôme AUSLENDER arrive pendant la présentation de la question n°1.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote du la question n°5 et donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Nicaise JOSEPH.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 5
AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE - RENOUVELLEMENT D'AGREMENT

Rapporteur : Madame Françoise NOUHEN

La Ville de Clermont-Ferrand, par délibération en date du 23 juin 2016, s'est engagée dans le dispositif d'accueil de volontaires en service civique dans le cadre d'un premier agrément d'une durée de 3 ans.
Il est proposé aujourd'hui de renouveler l'agrément pour une nouvelle période de 3 ans.

RAPPEL du dispositif :

Le Service Civique crée par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires ; auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.
Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.
Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'étaient leurs formations ou difficultés antérieures.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

L'agrément est délivré pour 3 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.
Le montant de l'indemnité mensuelle est fixé par l'article R. 121-23 du Code du service national par les autorités administratives et versé directement par l'Etat au volontaire. Une indemnité complémentaire conformément à l'article R. 121-25 du Code du service national est versée en espèces, ou en nature, par la Collectivité au volontaire.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la Ville de Clermont-Ferrand de renforcer son rôle de promoteur en matière d'intégration professionnelle et sociale, de développer et favoriser les conditions de réussite et d'intégration des stagiaires, des apprentis, des contrats aidés, et des engagés au Service Civique.

CONSIDERANT la volonté de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble,

CONSIDERANT le caractère d'intérêt général des missions qui pourraient être confiées aux jeunes volontaires,

CONSIDERANT la nécessité de formaliser lesdites missions par une délibération,

Il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'AUTORISER le Maire ayant reçu délégation à introduire un dossier de demande de renouvellement d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) ;
- d'AUTORISER le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ;
- de DONNER son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ;
- de S'ENGAGER à dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes ;

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 NOV. 2019

Le Maire,

Olivier BIANCHI

COMPTE RENDU D'ACTIVITE AU TITRE DU SERVICE CIVIQUE 2016/2019

Le Service Civique crée par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires ; auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.
Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.
Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par l'action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'étaient leurs formations ou difficultés antérieures.

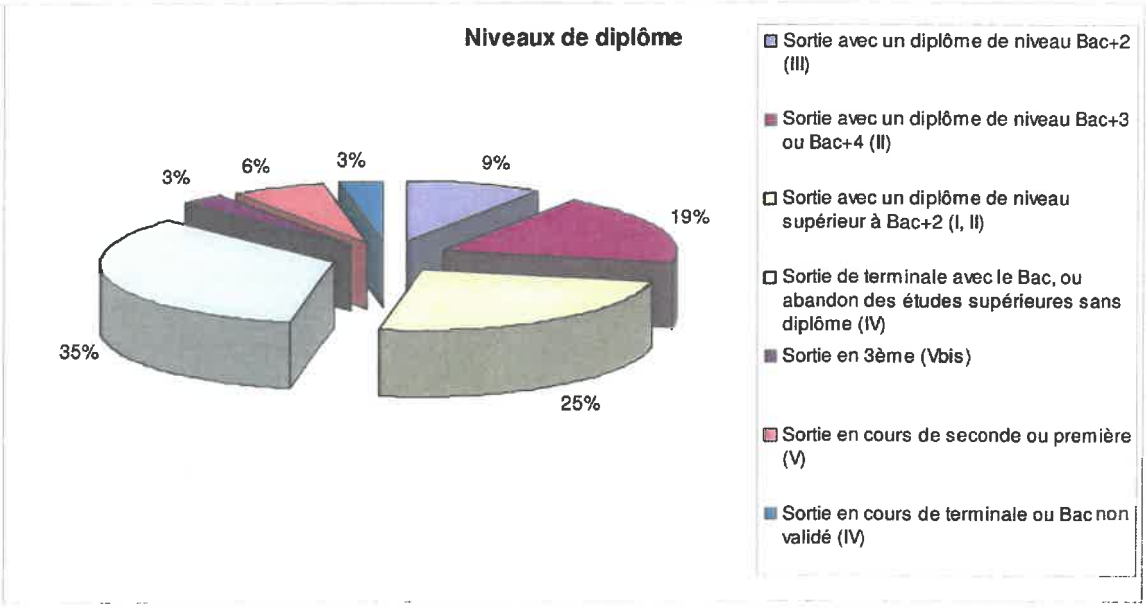
Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la Ville de Clermont-Ferrand de renforcer son rôle de promoteur en matière d'intégration professionnelle et sociale, de développer et favoriser les conditions de réussite et d'intégration des stagiaires, des apprentis, des contrats aidés, et des engagés au Service Civique. Il s'agit de permettre de poursuivre le développement d'une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

La Ville de Clermont-Ferrand s'est engagée dans le dispositif en 2016 dans le cadre d'un premier agrément d'une durée de 3 ans.

BILAN SUR 3 ANS

1. Effectifs et profils des volontaires accueillis

Sur ces 3 années d'agrément, 31 jeunes volontaires (59 % d'hommes et 41 % de femmes) ont été accueillis dans les différentes directions de la Ville et dont les niveaux de diplôme se déclinent de la sortie en cours de terminale ou bac non validé à la sortie avec diplôme de niveau Bac+ 3 ou Bac+4.



Les statuts des volontaires accueillis relèvent essentiellement de deux catégories : demandeurs d'emplois et étudiants.

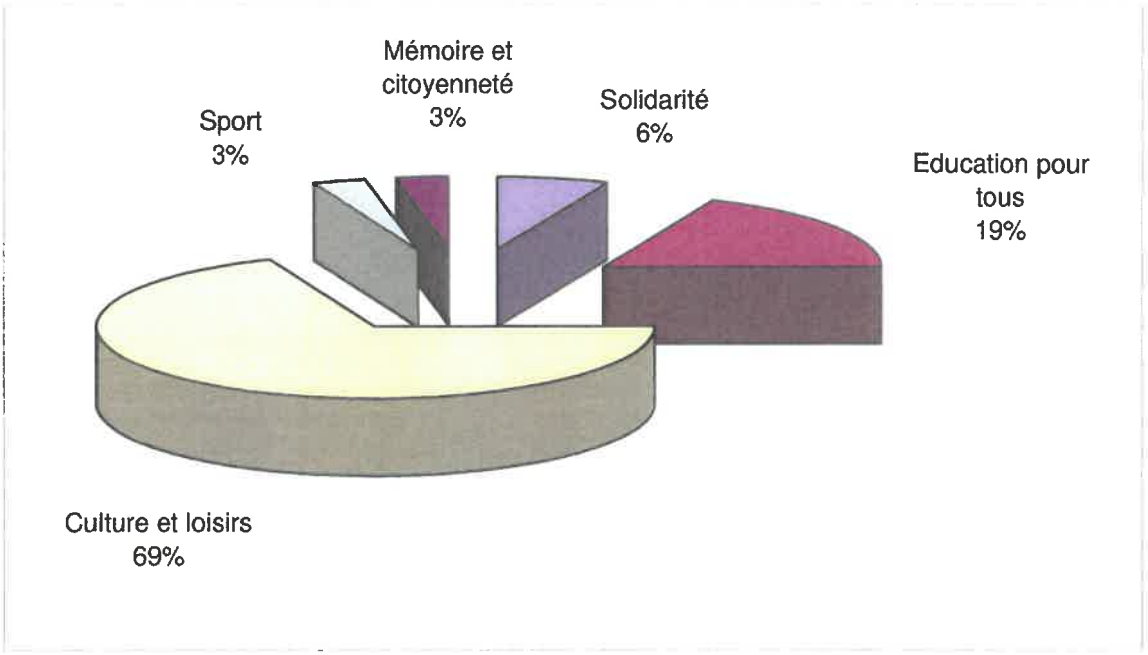
2. Type de missions confiées

Les missions confiées sont définies par un référentiel qui a pour objet de définir et d'illustrer les missions qui peuvent être proposées dans le cadre de l'engagement de Service Civique.

Neuf thématiques prioritaires pour la Nation ont été définies pour l'engagement de Service Civique

- Solidarité
- Santé
- Education pour tous
- Culture et Loisirs
- Sport
- Environnement
- Mémoire et Citoyenneté
- Développement international
- Action humanitaire et Intervention d'urgence

A la Ville de Clermont-Ferrand, 5 thématiques sur 9 ont été déclinées au sein des directions.



Sur chaque thématique, ce sont des missions spécifiques, en lien avec les orientations des politiques publiques, qui ont été confiées aux volontaires.

SOLIDARITE

- Accompagner les initiatives des habitants au sein d'un quartier
- Participer à un projet associatif innovant de jardins familiaux dans le cadre du projet de la direction de l animation et de la vie associative

SPORT

- Participer à la mise en place d'actions sportives de la direction du développement social et urbain de la ville

EDUCATION POUR TOUS

- Aider à l'organisation d'un événement autour de l'enfance dans le cadre du Projet Educatif Ville
- Participer à l'accompagnement d'élèves en difficulté scolaire ou en situation de décrochage scolaire au sein de la direction du développement social et urbain
- Participer à la mise en place d'ateliers de discussions dans les écoles dans le cadre du projet de la direction de l enfance
- Participer à un projet de lutte contre les violences scolaires au sein de la direction de l enfance
- Participer au développement d'actions d'éducation à la citoyenneté auprès des enfants des écoles de la Ville

MEMOIRE ET CITOYENNETE

- Participer à la valorisation du patrimoine dans le cadre du projet valorisation de la basilique Notre Dame du Port et à la transmission de son histoire auprès du grand public

CULTURE ET LOISIRS

- Favoriser l'accès à la pratique instrumentale pour des enfants de sept a douze ans habitant des Quartiers Politique de la Ville QPV
- Participation à des projets culturels au conservatoire musique et danse
- Participation au projet culturel de l'exposition Migrations de la direction de la culture
- Participer à des projets d'animation et de médiation dans des centres socio-culturels de la direction de l animation et de la vie associative
- Participer à la médiation et à l organisation d'événements festifs et culturels sur le site de la Cour des coquins
- Participer au développement et à la promotion de pratiques culturelles diversifiées au sein des quartiers de Clermont-Ferrand (centre Georges Brassens)

CONCLUSION

Les volontaires Services Civiques se sont engagé.e.s en faveur de différents projets collectifs portés par la Ville.
Investi.e.s sur de nombreux partenariats d'envergure, il.elle.s ont apporté un soutien important auprès des équipes municipales dans la mise en œuvre et la réalisation opérationnelle des projets, notamment dans leur dimension de médiation. Intervenant en complément de l'action des agent.e.s public.que.s, sans s'y substituer, les volontaires Services Civiques ont ainsi eu l'occasion de permettre l'expérimentation et/ou le développement de nouveaux projets au service de la population.
Une plus-value notoire auprès des usager.ère.s a pu être démontrée sur les actions menées : un lien fort auprès des parents par exemple dans le cadre du projet DEMOS ou encore auprès des clermontoi.se.s dans le cadre de multiples actions de médiation culturelle menées notamment au sein de la DAVA ou du CRR.
Ainsi, l'accueil de jeunes en Services civiques a représenté pour la Ville une réelle opportunité lui permettant de diversifier ses approches mais aussi de participer activement à la transmission des valeurs de la République auprès des jeunes volontaires.